Règlement Local de publicité (RLP)
Commune de BIOT

Annexe 1
Document graphique

Révision du RLP prescrite par DCM du 17/02/2015 Projet de RLP arrêté par DCM 27/06/2019 Révision du RLP approuvée par DCM du 24/09/2020

Légende

Zonage du RLP

ZP1 - Centre historique de Biot

ZP2 - Chemin neuf, route de la Mer et début du chemin des Combes

ZP3 - Route d'Antibes, D504, route de la Mer, zones urbaines mixtes

ZP4 - Route de Valbonne

ZP5 - Quartiers d'habitat

ZP6 - Technopole de Sophia Antipolis/Saint Philippe

ZP7 - Secteurs hors agglomération

Abords des monuments historiques concernés par les dispositions du II de l'article R581-16 du Code de l'Environnement

